

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers      l'an deux mille quinze

En exercice    23                    le 10 septembre à 20 heures

Présents      19                    Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants        20                    dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2015

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, Mme Michelle JOLY , M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, M. Bernard BOCCOZ, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, Mme Carinne LEGUT, M. Mickaël PERRET, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAZELLE sans procuration, M. Jean-Marc CHATELARD sans procuration, Mme Olympe MEUNIER sans procuration, Mme Sandrine MELRO procuration donnée à M. Philippe BORDE

Secrétaire de séance : Mme Monique ROCHE

---°°°---

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2015**

Le compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Une précision est apportée sur le dernier alinéa du point 17 du compte rendu : lors de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2015 Monsieur le Maire a annoncé pour les agents en contrat unique d'insertion une durée de travail hebdomadaire inexacte de 24 heures, corrigée dans le compte rendu avec l'accord des membres du conseil en 22 heures.

### **2/ Subvention 2016 - voirie communale**

Dans le cadre du programme de travaux sur la voirie communale pour l'année 2016, la commission des travaux qui s'est tenue mercredi 2 septembre 2015 a défini les deux priorités suivantes qui feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Loire :

- Réfection de la voie communale n° 3 de la route de Charlieu à la déchetterie,
- Parking de la caserne des pompiers.

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus :

- COLAS de Roche la Molière :                    97 390.00 € HT
- EIFFAGE de Perreux :                            78 921.00 € HT
- THIVENT de la Chapelle sous Dun :        51 827.60 € HT comprenant la réfection du parking de la caserne des pompiers

La commission des travaux a opté pour le devis de THIVENT.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir dans un premier temps valider ce programme de travaux,

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ce programme

Monsieur le Maire propose ensuite de valider le devis THIVENT et de l'autoriser à solliciter la subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe « voirie communale ».

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis THIVENT et autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

Monsieur THORAL souhaite apporter une précision sur la commission des travaux qui s'est tenue le mercredi 2 septembre 2015 à 9h30 : « Pour ce qui est de la commission des travaux du 2 septembre, nous souhaitons revenir sur l'heure choisie pour sa réunion. Il était évident que notre collègue Philippe BORDE ne pourrait y assister compte tenu de ses horaires de travail. C'est sans doute le résultat d'une inexpérience du responsable de cette commission. Il nous semble que c'est en début de mandat que les contraintes de travail devaient être demandées pour pouvoir choisir des créneaux horaires de réunion convenant aux différents élus salariés. La majorité actuelle s'honorerait si elle permettait au seul élu de l'opposition de participer à cette importante commission. »

Monsieur le Maire répond que les horaires en journée sont privilégiés pour organiser les commissions afin que les agents dont la présence est souhaitée n'aient pas à devoir effectuer des heures supplémentaires qui pourraient être rémunérées. Il ajoute que le statut des élus, dans le cadre de leur activité professionnelle, accorde à ces derniers un crédit d'heures et des autorisations d'absence pour assister aux réunions et aux commissions.

Monsieur BORDE indique que concrètement ces dispositions ne sont pas faciles à appliquer. Il souhaite que pour les prochaines réunions ou commissions la date soit fixée en concertation.

Monsieur le Maire répond qu'il en sera fait ainsi.

### **3/ Subvention 2016 – amendes de police**

La commission des travaux a opté pour que la vitesse de la rue « Petit de Forest » soit limitée à 30 km/h. En effet plusieurs signalements font état d'une vitesse souvent élevée dans cette rue laquelle est empruntée par un grand nombre d'automobilistes qui veulent éviter les feux.

Monsieur le Maire présente le devis pour les panneaux :

- Société AXIMUM : 6 055.50 € HT

Monsieur BORDE demande si, en plus des panneaux, des ralentisseurs ne seraient pas plus efficaces.

Monsieur le Maire compte principalement sur la compréhension des automobilistes et sur les contrôles de la Gendarmerie.

Madame TANGHE exprime le souhait qu'une telle mesure soit également mise en place dans la rue du Bois Lay.

Monsieur le Maire propose de valider la limitation à 30 km/h dans la rue « Petit de Forest » et de l'autoriser à solliciter la subvention au Département dans le cadre des amendes de police.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (Pour 16 et 4 abstentions) cette limitation de vitesse et autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

### **4/ Subvention 2016 - solidarité**

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes actuelle et comme décidé lors du conseil municipal du 23 juillet 2015, la commission des travaux a validé la première étape par la démolition de la maison anciennement THEVENET.

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus :

- Larrue travaux publics à Nandax : 6 510.00 € HT,

- Société 2tpe de Coutouvre : 7 870.00 € HT
- TPS de Pouilly sous Charlieu : 5 840.00 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider cette première étape,

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité cette première étape.

Monsieur THORAL précise que : « le fait que nous validions cette étape ne signifie pas que nous sommes favorables à la rénovation de ce bâtiment ».

Monsieur le Maire propose ensuite de valider le devis de TPS et de l'autoriser à solliciter la subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe solidarité.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de TPS et autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

Monsieur le Maire propose également de solliciter le Département toujours dans le cadre de l'enveloppe solidarité pour l'enlèvement des cuves de fioul du site industriel de Briennon.

Monsieur le Maire présente un devis :

- SAVAC à Roanne : 17 910.00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la SAVAC et de l'autoriser à solliciter la subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe solidarité.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la SAVAC et autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

## 5/ Compte rendu du diagnostic assainissement

Vendredi 4 septembre 2015, le Bureau d'études « Réalités Environnement » a présenté le résultat global du diagnostic assainissement avec les propositions d'amélioration du système.

En résumé, le système d'assainissement de Pouilly cumule de nombreux inconvénients incompatibles avec l'atteinte des objectifs réglementaires, à savoir :

- Une collecte massive d'eaux claires parasites permanentes (environ 450m<sup>3</sup>/j en période de nappe haute),
- Un caractère unitaire très marqué se traduisant par des apports abondants d'eaux pluviales à l'origine de déversements au milieu naturel (2 000 m<sup>3</sup> pour une pluie mensuelle),
- Une station actuellement saturée par les apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques (charge moyenne reçue par la station estimée à 650 m<sup>3</sup> pour une capacité maximale de 560 m<sup>3</sup>/j).

Les dysfonctionnements du système se concentrent à la fois sur les réseaux de collecte et sur la capacité hydraulique de l'ouvrage de traitement.

Deux grands scénarios sont proposés :

Le premier : conservation du caractère principalement unitaire du réseau, réalisation de travaux d'urgence sur les réseaux de collecte qui ont déjà commencés puisque des travaux ont été réalisés à la Croix Buisson une partie en régie et l'autre partie par l'entreprise TPS de Pouilly pour un montant de 5 268.00 € HT, redimensionnement de la station d'épuration, création d'un bassin d'orage et mises en séparatif ponctuelles sur le long terme.

Le second scénario : mises en séparatif complète du système, réalisation de travaux d'urgence, redimensionnement mineur de l'ouvrage de traitement.

Monsieur le Maire présente les différentes solutions envisagées avec leur coût :

## Scénario 1 avec conservation du caractère principalement unitaire du réseau :

Deux propositions avec ce scénario :

La première :

- mise en séparatif de certains secteurs, reprise des postes de refoulement et des déversoirs d'orage  
→ coût des travaux sur réseaux 2 122 000.00 €
- mise en place d'une filière de temps de pluie avec filtre planté de roseaux avec bassin tampon  
→ coût 1 185 000.00 €

Coût total pour cette première proposition : 3 307 000.00 €

La seconde :

- mise en séparatif de certains secteurs, reprise des postes de refoulement et des déversoirs d'orage  
→ coût des travaux sur réseaux 2 122 000.00 €
- mise en place d'une nouvelle station d'épuration (boues activées et bassin tampon)  
→ coût 3 735 000.00 €

Coût total pour cette seconde proposition : 5 857 000.00 €

## Scénario 2 avec mise en séparatif total de la commune :

Deux propositions avec ce scénario :

La première :

- mise en séparatif total de la commune  
→ coût 4 977 000.00 €
- mise en place d'une filière de temps de pluie avec filtre planté de roseaux avec bassin tampon  
→ coût 530 000.00 €

Coût total pour première proposition : 5 507 000.00 €

La seconde :

- mise en séparatif total de la commune  
→ coût 4 977 000.00 €
- mise en place d'une nouvelle station d'épuration (boues activées et bassin tampon)  
→ coût 2 735 000.00 €

Coût total pour cette seconde proposition : 7 712 000.00 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'avant de décider de la proposition à retenir, le bureau d'études doit fournir de nouveaux éléments techniques et financiers plus précis.

Par contre, et quelle que soit la solution retenue, une phase de travaux classée Priorité 1, est commune à tous les scénarios :

- Déconnexion du fossé sud « rue de la Croix buisson », comme déjà précisé, ces travaux ont déjà été effectués,
- Mise en séparatif « rue de Marcigny » pour un coût estimé à 291 000.00 €. Monsieur le Maire précise que deux sources rejettent 84 m<sup>3</sup> par jour dans ce réseau.
- Suppression du déversoir d'orage « rue du Port » et renouvellement de canalisation pour un coût estimé à 106 000.00 €.

Coût total estimé à 397 000.00 €.

Afin de bénéficier de subventions de la part du Conseil Départemental à hauteur de 30 % de la dépense et de l'Agence de l'eau pour 35 %, le dossier doit être complet (dossier de consultation des entreprises compris) pour le mois de mars 2016.

Monsieur le Maire propose de valider ce programme de travaux qui pourront débiter dès l'attribution des subventions et de l'autoriser à lancer les consultations dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur THORAL évoque la source de l'espace Brécard en estimant qu'il est important de prévoir un stockage de cette eau dont pourraient bénéficier les riverains.

Monsieur le Maire indique que cette proposition sera étudiée.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ce programme de travaux et autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur THORAL estime qu'il faudrait demander de nouvelles mesures sur une année à pluviométrie normale avant d'envisager la suite des travaux prévus après ceux de la route de Marcigny.

Monsieur le Maire précise que selon une moyenne ce type de contrôle est effectué tous les 6 à 8 ans.

## **6/ Convention d'occupation d'un logement communal**

La convention d'occupation d'un logement communal par un agent de la commune arrive à échéance le 8 octobre 2015.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de trois mois, l'agent a prévu de quitter le logement dans les semaines à venir.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la convention pour une durée de trois mois.

## **7/ Validation du schéma de mutualisation**

Monsieur le Maire présente le rapport établi par la communauté de communes, lequel a été présenté à Monsieur le Sous-préfet qui l'a trouvé pertinent.

L'article 5211-39-1 du code général des collectivités précise qu'à chaque renouvellement général des conseils municipaux le Président de la Communauté de communes établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Ce schéma de mutualisation 2015-2020, après avoir fait état de l'historique de la Communauté de communes et de sa composante actuelle avec l'inventaire du personnel et du matériel, décline les raisons qui tendent vers une mutualisation renforcées :

- Concrétiser une volonté de travailler ensemble,
- Assurer une meilleure efficacité des moyens des 25 communes de la communauté,
- Affirmer la capacité du territoire à être pertinent dans son périmètre actuel,
- Construire un projet de territoire exemplaire.

Pour atteindre ces objectifs, le schéma fait apparaître la méthodologie de travail, à savoir :

- Impliquer très fortement l'ensemble des élus et personnels communaux et intercommunaux,
- Création d'un premier recueil de données communales et intercommunales,
- Les responsables de la mutualisation au sein de la communauté de communes ont rencontré l'ensemble des Maires et/ou des membres des conseils municipaux et/ou des agents,
- Démarche d'amélioration continue.

Les travaux à venir vont faire l'objet de réflexion au sein de groupes de travail constitués par des élus et par des agents de la communauté de communes et des communes.

Le schéma de mutualisation après avoir été validé par les communes sera transmis aux services de l'Etat.

Entre 2016 et 2020 l'avancée de la mutualisation sera fonction des attentes exprimées par les communes, des évolutions législatives et réglementaires et dans le respect du cadre fixé, c'est-à-dire implication de tous les acteurs, démarche

d'amélioration continue, socle communal, économies de fonctionnement, efficience des moyens, projet de territoire exemplaire.

La conclusion de ce document est la suivante :

« Charlieu Belmont Communauté a choisi de s'engager dans une démarche de mutualisation volontariste démontrant la pertinence de son territoire et sa capacité à se réformer autour d'une juste articulation entre les communes et la communauté pour devenir un territoire d'efficience et d'excellence apte à proposer au meilleur coût le juste service à sa population. Ce projet est un projet d'avenir générateur de propositions nouvelles et d'amélioration continue permettant de s'adapter de la manière la moins subie et la plus choisie possible aux évolutions de notre société et de ses conjonctures ».

Monsieur THORAL fait remarquer que ce rapport est un recueil d'orientations mais qu'il ne présente pas d'éléments concrets sur les priorités telles que le matériel ou le personnel.

Monsieur le Maire indique que les réunions en commission de mutualisation dégagent deux axes prioritaires, à savoir le personnel et le matériel. Pour le matériel les réflexions portent sur une mutualisation de secteur.

Monsieur THORAL rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme au sein de la Communauté de communes peut être considérée comme une forme de mutualisation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le schéma de mutualisation ainsi présenté.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le schéma de mutualisation.

## 8/ Informations diverses

- Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.
- Monsieur le Maire a été reçu par Monsieur le Sous-préfet auquel il a fait état de l'avancé du diagnostic assainissement et des travaux déjà engagés. Le souhait est désormais de voir lever par Monsieur le Préfet l'interdiction d'accorder des permis de construire sur la commune. Monsieur le Maire a également évoqué le projet de la maison pluridisciplinaire qui a reçu l'assentiment de Monsieur le Sous-préfet.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de construction de la maison funéraire ont débuté.
- La société gestionnaire du radar de Pouilly sous Charlieu en concertation avec les services préfectoraux et départementaux ont étudié la faisabilité de modifier le radar actuel afin qu'il contrôle la vitesse dans les deux sens de circulation. La commune n'a aucun pouvoir sur la décision qui sera prise.
- Monsieur THORAL intervient sur le sujet des réfugiés : « Notre commune a une tradition d'accueil qu'elle a assumée en 1940 et en 1962. La demande d'un ancien premier ministre de votre sensibilité nous semble raisonnable. »
- Monsieur le Maire précise que la Préfecture est en attente de décisions gouvernementales quant aux formalités d'accueil des migrants. Il juge la comparaison de la situation actuelle des migrants avec celle de l'accueil sur le territoire des Français d'Algérie de 1962 insultante pour ces derniers, qui eux étaient Français de souche.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le samedi 19 septembre 2015 un mouvement national destiné à sensibiliser la population sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat sur l'investissement et les services publics locaux est organisé dans toutes les communes. Une permanence sera tenue en mairie de Pouilly sous Charlieu entre 9h00 et 11h00 au cours de laquelle les élus seront à la disposition des citoyens afin de répondre à leurs questions, de les informer sur les mesures qui pèsent sur le devenir des communes et du service public et de les inviter à signer la pétition de soutien aux communes de France.
- Inauguration du défibrillateur de la salle des fêtes le samedi 19 septembre 2015 à 11h00.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h10.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 22 octobre 2015 à 20h00.